



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 11 septembre 2020 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Stephen Burke	Président (par visioconférence)
	Heather Clibbon	Commissaire (par visioconférence) (arriver à 19h24)
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Sara Downs	Commissaire (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (par visioconférence)
	Cameron Lavallee	Commissaire (par visioconférence)
	Wyna Marois	Commissaire (par visioconférence)
	Esther Paradis	Commissaire (par visioconférence)
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président (par visioconférence)
	Jo Rosenhek	Commissaire (par visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire (par téléphone)
Absente :	Christian Falle	Commissaire-parent
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
Également Présents :	Guylaine Allard	Directrice du Service des ressources financières
	Jill Goldberg	Directrice des services de liaison naskapie
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Yves Lambert (par visioconférence)	Président du Syndicat de l'enseignement Central Québec
	Nancy L'Heureux	Directrice du Service des ressources humaines
	Josée Simard	Secrétaire de séance

20-09.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h04.

20-09.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué, en ajoutant le point suivant : Point 11. m) vote par procuration pour l'assemblée générale de l'Association des Commissions Scolaires Anglophone du Québec.

20-09.03 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

20-09.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

20-09.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

20-09.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020**

Il est PROPOSÉ par J. Rosehek, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 17 juin 2020, tel qu'il a été distribué.

Le commissaire C. Guay s'est abstenu de voter.

20-09.07 **Présentation du budget**

G. Allard a présenté aux membres du Conseil des commissaires le budget, qui a été très bien reçu.

20-09.08 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

20-09.09 **Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Réunions du comité exécutif de l'ACSAQ
- Réunion du conseil d'administration de l'ACSAQ - 3 juillet 2020
- Réunion sur les terres de la Défense nationale - 7 juillet 2020
- Lettres aux ministres du Québec et du fédéral - 9 et 29 juillet 2020
- Comité des finances de l'ACSAQ - 8 juillet, 5 août et 2 septembre 2020
- Réunion spéciale du conseil d'administration de l'ACSAQ - 14 août 2020
- Stations régionales de CBC - Entrevues - 27 août 2020
- Réunion d'ordre du jour - 19 août 2020
- Évaluation du financement supplémentaire de l'ACSAQ - 24 août 2020
- ACSAQ - Séance d'information CPNCA - 25 août 2020
- CBC Quebec AM - 28 août 2020
-

20-09.10 **Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) État des projets de construction
- c) Rapport sur la délégation de pouvoir pour les mois d'été

20-09.10

Rapport du directeur général (suite)

- d) Semaine d'intégration
- e) Comités des relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants (retour à l'école)
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

20-09.11

Affaires nouvelles

- a) Processus de gestion du budget – secteur des jeunes 2020-2021 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le directeur de l'école participe à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le 3^e alinéa de l'article 78 et le 9^e alinéa de l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le conseil d'établissement et le comité de parents doivent être consultés sur divers sujets en lien avec l'organisation des services dispensés par la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « La commission scolaire établit [...] les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus. »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et ces principes annuellement dans le cadre du Processus de gestion du budget;

ATTENDU QUE la version préliminaire du Processus de gestion du budget – secteur des jeunes 2019-2020 – a été acceptée en principe par le Conseil des commissaires le 15 avril 2019;

ATTENDU QUE la consultation prescrite a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion du budget – secteur des jeunes 2020-2021 – tel qu'il est présenté à l'**annexe 1** du présent procès-verbal.

- b) Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2020-2021 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le directeur de centre participe à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule également que le conseil d'établissement du centre doit être consulté sur divers sujets en lien avec l'organisation des services dispensés par la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « La commission scolaire établit [...] les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus. »;

b) Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2020-2021 (adoption) (suite)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et ces principes annuellement dans le cadre du Processus de gestion du budget;

ATTENDU QUE la version préliminaire du Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2020-2021 – a été acceptée en principe par le Conseil des commissaires le 18 mars 2020;

ATTENDU QUE la consultation prescrite a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion du budget – secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle 2020-2021 – tel qu'il est présenté à l'**annexe 2** du présent procès-verbal.

c) Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire Central Québec doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 259,948 \$ et que ce montant correspond à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé, représentant 15 % de l'excédent accumulé en date du 30 juin 2019, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux en date du 30 juin 2019;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 2 893 143 161 \$, conformément à la Loi et aux règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 866 301 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 5 578 398 \$, et
- un nombre de 6 724 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021 prévoyant des revenus of 85 065 992 \$ et de le transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Affaires nouvelles (suite)d) **Contrat de transport – durée d'un an 2020-2021**

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2020-2021;

Transporteur	Capacité	Territoire	2019-2020 (\$)	2020-2021 (\$) Taxes exc.
Lyne Robert	Berline	Tewkesbury/Valcartier	17 580,95 \$	17,923,78 \$
Autobus Charles A. Morton	5-Rangées / 12-Rangées	Chapais	50 289,98 \$	51 270,64 \$
Tr. Nadia Lapointe- #810	Berline	Valcartier/Québec	25 300,80 \$	25 794,17 \$
Tr. Marquis	12-Rangées	St-Anselme, St-Malachie, Ste-Claire	77 799,86 \$	79 565,91 \$
Aut, Tremblay & Paradis	5-Rangées / 30 passagers	Stoneham (140)	53 555,00 \$	54 594,23 \$
Aut, Tremblay & Paradis	5-Rangées / 30 passagers	Val-Bélair (136) Covid	42 800,00 \$	43 634,60 \$
Aut, Tremblay & Paradis	5-Rangées	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Covid)	-----	60 300,00 \$
Transport Denis Juneau	5-Rangées/30 passagers	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	50 991,82 \$	51 986,16 \$
Autobus Rowley	5-Rangées / 30 passagers	Lévis Est	43 434,07 \$	44 281,03 \$
Autobus Rowley	5-Rangées / 30 passagers	Lévis/St-Jean-Chrysostome	44 759,49 \$	45 632,30 \$
Autobus Rowley	5-Rangées / 30 passagers	Charlesbourg	40 795,50 \$	41 591,02 \$
Autobus Rowley	5-Rangées / 30 passagers	St-Agapit/St-Apo	45 750,00 \$	46 642,13 \$
Société Transport Saguenay	5-Rangées / 18 passagers	Alouette	46 757,84 \$	47 669,62 \$
Autobus Québec Métro	12-Rangées	Ancienne-Lorette/Ste-Foy (Nvx) Covid	-----	54 900,00 \$

Et; QUE le Directeur général soit autorisé à signer lesdits contrats au nom de la Commission scolaire.

e) Délégation : Membres des Comités consultatifs de transport des autres Commissions scolaires

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves stipule que le comité consultatif sur le transport des élèves de la commission est composé (...) du directeur général ou du directeur général adjoint de toute commission scolaire pour laquelle cette commission organise le transport des élèves ;

ATTENDU QUE le Directeur général a de nombreuses autres responsabilités importantes et ne peut assister aux réunions des commissions scolaires et/ou centres de service scolaires qui organisent tout ou partie des services de transport pour nos écoles ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) n'a pas de directeur général adjoint à temps plein ;

ATTENDU que le Directeur général a l'intention de déléguer cette responsabilité ;

Il a été PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2020-2021, les représentants des divers comités consultatifs de transport de la Commission scolaire Central Québec soient les suivants :

Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin:	Julie Bureau
Centre de services scolaire de l'Énergie:	Julie Bureau
Centre de services scolaire de la Jonquière:	Julie Bureau
Centre de services scolaire de Portneuf:	Julie Bureau
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy:	Julie Bureau
Centre de services scolaire du Lac Saint-Jean:	Julie Bureau

f) Renouvellement d'entente du programme Assistance technique en pharmacie

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) offre le programme d'Assistance technique en pharmacie (ATP) depuis janvier 2016 dans le cadre d'une entente de partenariat avec la Commission scolaire Lester B. Pearson;

ATTENDU QUE toutes les cohortes depuis 2016 au Centre de formation Eastern Quebec sont complètes;

ATTENDU QUE la CSCQ n'a pas encore d'autorisation de programme pour le programme ATP;

ATTENDU QUE la CSCQ souhaite poursuivre son entente de partenariat avec la Commission scolaire Lester B. Pearson qui a une autorisation;

f) Renouvellement d'entente du programme Assistance technique en pharmacie (suite)

ATTENDU QUE la demande d'entente de partenariat entre deux commissions scolaires doit être approuvée par le conseil des commissaires des deux commissions scolaires;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Central Québec approuve le partenariat entre la Commission scolaire Central Québec et la Commission scolaire Lester B. Pearson concernant le programme d'assistance technique en pharmacie (ATP) pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022; et

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec demande respectueusement au Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Lester B. Pearson d'approuver ce partenariat.

g) Acte de vente d'un site et d'un immeuble

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a été octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé le financement de la nouvelle école et l'achat du terrain;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis s'est engagée à verser un montant de 300 000 \$ pour l'achat du terrain et du bâtiment du 1575 chemin du Sault à Lévis;

ATTENDU QUE la confirmation dudit montant par la Ville de Lévis sera confirmée par résolution lors d'une prochaine séance du conseil municipal de la Ville de Lévis qui se tiendra le 14 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'acte de vente du terrain et de l'immeuble situé au 1575 chemin du Sault à Lévis (lot numéro 2 155 028 du cadastre du Québec) a été vérifié par les avocats et notaires de la Commission scolaire Central Québec et qu'ils sont d'accord;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par C. Lavalée et RÉSOLU à l'unanimité; QUE dans l'attente de la confirmation du financement de la Ville de Lévis, le président du conseil des commissaires soit autorisé à signer l'acte de vente du site et de l'immeuble situé au 1575 chemin du Sault à Lévis (lot numéro 2 155 028 du cadastre de Québec) au nom de la Commission scolaire Central Québec pour la construction d'une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec; et

Affaires nouvelles (suite)g) **Acte de vente d'un site et d'un immeuble (suite)**

QUE si le président n'est pas disponible pour la signature de l'acte de vente, le directeur général agit à titre de suppléant.

h) **Embauche d'un entrepreneur général: A.S. Johnson Memorial School - Cour arrière et stationnement, phase 1**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, d'autoriser toutes les décisions nécessaires pendant les mois d'été (17 juin 2020 - 11 septembre 2020);

ATTENDU QUE le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, étaient autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats à conclure pendant les mois d'été dans le cadre du budget adopté;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le directeur général de faire rapport de toutes les décisions au conseil des commissaires lors de la réunion ordinaire du 11 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait réservé une partie du budget de maintien des bâtiments pour la restauration de l'A.S. La cour et le stationnement de l'école Johnson Memorial, phase 1;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour entrepreneurs généraux a été publié sur SEAO le 2 juin 2020 et les enveloppes ont été ouvertes le 23 juin 2020;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que l'offre la plus basse soit acceptée car elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec ratifie la décision d'accepter la soumission la moins disante répondant au cahier des charges pour la restauration du A.S. Cour arrière et stationnement de l'école Johnson Memorial, phase 1 (919, rue Mooney Ouest, Thetford Mines, QC G6G 6H3) tel que soumis par Cité Construction TM Inc. (467, rue Monfette Est, Thetford Mines, QC G6G 7H4), au montant de 347 217,50 \$ (taxes en sus); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la commission scolaire.

i) **Embauche d'un entrepreneur général: École Dollard-des-Ormeaux - Restauration des toilettes, zone d'autobus et autres travaux**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, d'autoriser toutes les décisions nécessaires pendant les mois d'été (17 juin 2020 - 11 septembre 2020);

ATTENDU QUE le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, étaient autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats à conclure pendant les mois d'été dans le cadre du budget adopté;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le directeur général de faire rapport de toutes les décisions au conseil des commissaires lors de la réunion ordinaire du 11 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait réservé une partie du budget de maintien des bâtiments pour la restauration des toilettes de l'école Dollard-des-Ormeaux, de la zone d'autobus et autres travaux;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour entrepreneurs généraux a été publié sur SEAO le 4 juin 2020 et que les enveloppes ont été ouvertes le 26 juin 2020;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que l'offre la plus basse soit acceptée car elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec ratifie la décision d'accepter l'offre la plus basse répondant au cahier des charges pour la restauration des toilettes de l'école Dollard-des-Ormeaux, de la zone bus et autres travaux (18, rue Ladas, Shannon, QC G3S 0B8) soumis par Les Entreprises QuébecHab inc. (564, rue de l'Argon, Québec, QC G2N 2E1), au montant de 1 222 000,00 \$ (taxes en sus); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la commission scolaire.

j) Embauche d'un entrepreneur général: École Jimmy Sandy Memorial - Abribus

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, d'autoriser toutes les décisions nécessaires pendant les mois d'été (17 juin 2020 - 11 septembre 2020);

ATTENDU QUE le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, étaient autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats à conclure pendant les mois d'été dans le cadre du budget adopté;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le directeur général de faire rapport de toutes les décisions au conseil des commissaires lors de la réunion ordinaire du 11 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait réservé une partie du budget de maintien des bâtiments pour la construction de l'abribus de l'école Jimmy Sandy Memorial;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour entrepreneurs généraux a été publié sur SEAO le 15 mai 2020 et les enveloppes ont été ouvertes le 9 juin 2020;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que l'offre la plus basse soit acceptée car elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par D. Conforth, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec ratifie la décision d'accepter l'offre la plus basse répondant aux spécifications pour la construction de l'abribus de l'école Jimmy Sandy Memorial (1014, chemin Naskapi, CP 5152, Kawawachikamach, QC G0G 2Z0) tel que soumis par FDF Construction (145, rue des Turquoises, Boischatel, QC G0A 1H0), au montant de 1 695 000,00 \$ (taxes en sus); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la commission scolaire.

k) Embauche d'un entrepreneur général: École secondaire St. Patrick - Mains courantes et escaliers

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, d'autoriser toutes les décisions nécessaires pendant les mois d'été (17 juin 2020 - 11 septembre 2020);

ATTENDU QUE le président ou le vice-président, en collaboration avec le directeur général ou le directeur général adjoint, étaient autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats à conclure pendant les mois d'été dans le cadre du budget adopté;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a mandaté le directeur général de faire rapport de toutes les décisions au conseil des commissaires lors de la réunion ordinaire du 11 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec avait réservé une partie du budget de maintien des bâtiments pour la rénovation des mains courantes et des escaliers de l'école secondaire St. Patrick;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour entrepreneurs généraux a été publié sur SEAO le 3 juillet 2020 et les enveloppes ont été ouvertes le 7 août 2020;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que l'offre la plus basse soit acceptée car elle répondait aux exigences et aux spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec ratifie la décision d'accepter l'offre la plus basse répondant aux spécifications pour la rénovation des mains courantes et escaliers de l'école secondaire St. Construction Couture & Tanguay (1019, chemin Industriel, Lévis, QC G7A 1B3), au montant de 109 142,00 \$ (taxes en sus); et

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la commission scolaire.

1) Délégation de pouvoirs - Période électorale

ATTENDU QUE l'actuel conseil des commissaires tiendra sa dernière réunion avant les élections de la commission scolaire le 11 septembre 2020;

ATTENDU QUE si des élections doivent avoir lieu en vertu de la Loi sur les élections scolaires, les élections pour le nouveau conseil des commissaires auront lieu le 1er novembre 2020;

ATTENDU QUE si des élections doivent avoir lieu en vertu du projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique en matière d'organisation et de gouvernance scolaire, les élections du nouveau conseil d'administration auront lieu le 1er novembre 2020;

ATTENDU QUE la décision de la Cour d'appel du Québec à cet effet est attendue d'ici le 18 septembre 2020

ATTENDU QUE quelle que soit la décision de la Cour d'appel du Québec, la commission scolaire doit continuer à se conformer aux stipulations des différentes lois et règlements qui régissent ses opérations;

ATTENDU QU'il peut être nécessaire que des décisions soient prises et des documents signés pendant la période précédant la formation du nouveau conseil des commissaires ou conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le directeur général ou le directeur général adjoint, en collaboration avec le président ou le vice-président, soit autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires pendant la période électorale 2020; et

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à signer tous les documents relatifs aux contrats à conclure au cours de la période électorale 2020, dans les limites du budget adopté.

m) Vote par procuration pour l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) aura lieu par vidéoconférence à la fin d'octobre avec la date exacte à confirmer;

20-09.14

Affaires nouvelles (suite)

m) Vote par procuration pour l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (suite)

ATTENDU QUE chaque membre du conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a droit de vote à l'AGA;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE les membres du Conseil des commissaires des commissions scolaires Central Québec donnent pouvoir à la commissaire Debbie Ford-Caron pour voter en leur nom.

0-09.12

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Une réunion a eu lieu le 7 juillet 2020. I. Béland et D. Cornforth mentionnent que les principaux points concernaient les transports et le Projet de loi 40.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu. Le président Stephen Burke a félicité S. Pigeon. Parlant de son dévouement au succès de la CSCQ et de l'honneur de travailler avec lui au fil des ans.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Une réunion a eu lieu le 8 septembre 2020. S. Pigeon mentionne que la répartition des sommes économisées grâce aux coupes provisoires des étudiants et réparties dans les budgets de l'école.

20-09.13 **Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été présenté.

b) Rapports des comités

L'ACSAQ, D.Ford-Caron a présenté un rapport aux commissaires avant la réunion sur les points suivants:

- Cour d'appel;
- Cour supérieure;
- APPELE Québec;
- Covid19;
- AGA;
- Élections;
- Représentant étudiant pour l'ACSAQ

20-09.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire est à confirmer

20-09.15 **Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public. Le Président S. Burke a évoqué le professionnalisme, l'ouverture d'esprit et la politesse de Y. Lambert au cours de leurs années de collaboration.

b) Commissaires

C. Guay a posé une question concernant les directeurs du scrutin du Conseil et de la législation actuelle du projet de loi 40.

20-09.16 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

20-09.17 **Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par A. Visser de lever la séance à 20 h 45.